

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 13

Votants..... 15

Procurations..... 2

Date de la convocation : 08.01.2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 12 janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Claude.**PROCURATIONS** : Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude.**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**SEANCE N° 1****DELIBERATION N° 4****BUDGET COMMUNAL 2023****DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**Annule et remplacela délibération n° 4 du 12 janvier 2024Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget primitif 2023 du budget communal,

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal pour l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60611 : Eau & assainissement	500.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>500.00 €</b>			
D 6817 : Dot. aux Provis. déprec actifs		500.00 €		
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions</b>		<b>500.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.



*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

**Le maire  
Claude VIDAL**  
Acte dématérialisé



**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 18 JAN. 2024
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 18 JAN. 2024

**Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 63, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.**